

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAX à Valérie DESQUESNE
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06220-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2024-008 - Demande de subvention pour l'installation d'une vidéoprotection au titre du FIPD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le développement de la vidéo protection depuis ces dernières années s'est inscrit dans le cadre d'une politique de modernisation des outils au service de la sécurité et peut permettre aux enquêteurs de s'appuyer sur les images enregistrées dans le cadre d'une enquête judiciaire. Aussi est-elle un outil complémentaire et doit s'articuler avec l'intervention et la présence humaine (forces de sécurité intérieure,) dans l'espace public.

Dans le cadre d'un travail collaboratif au sein du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec la gendarmerie, il est proposé la mise en place d'une vidéoprotection comprenant 16 caméras sur les principaux axes de la commune.

Conformément à l'article L252-1 du Code de la Sécurité Intérieure, une autorisation préfectorale sera sollicitée.

Plan de financement

Dépenses H.T.	Montant	Recettes		Montant
Mise en place d'un système de vidéoprotection	153 496,48 €	Etat - FIPD	80%	146 797,18 €
Alimentation Electrique	30 000,00 €	Commune - Autofinancement	20%	36 699,30 €
Total	183 496,48 €			183 496,48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** des subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection auprès de l'Etat au titre du FIPD conformément au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024
Le Maire, Valérie DESQUESNE

